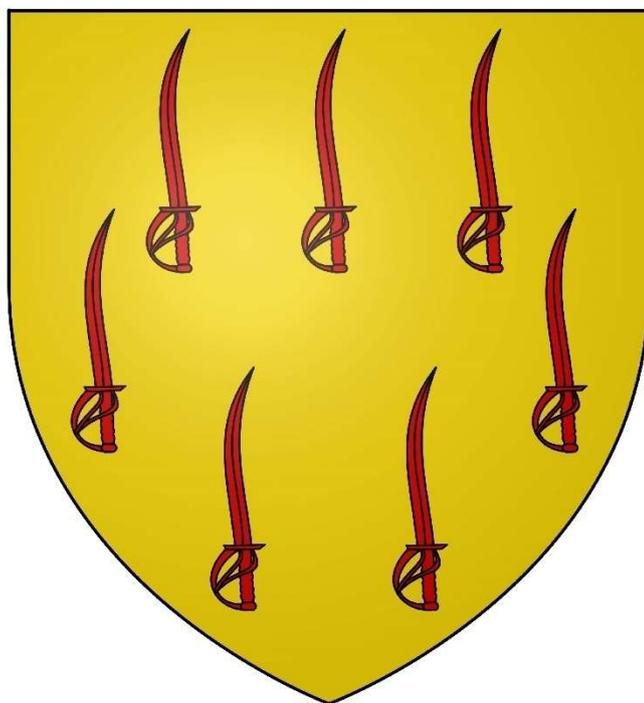


PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie

04 MARS 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT, Maire.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MILHORAT Laurent	Maire	X		
REY Didier	Maire Adjoint	X		
LACANAL Carole	Maire Adjointe	X		
BARRE Patricia	Maire Adjointe		X	
BRIERE Stéphanie	Conseillère Municipale	X		
BUSCAIL Arnaud	Conseiller Municipal		X	
ESQUIROL William	Conseiller Municipal		X	
LAPEYRE Gwenaëlle	Conseillère Municipale		X	
LEAL RAMIREZ Agnès	Conseillère Municipale		X	
PONS Magnolia	Conseillère Municipale		X	
THEUILLON Jean-François	Conseiller Municipal	X		

Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence et constate, à l'énoncé de l'appel, que le quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal n'est pas atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

À 21h15, Monsieur le Maire, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance du 8 mars 2024 n'est pas atteint et qu'en conséquence, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer.

Les membres présents conviennent que la séance soit ajournée et que les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance du 8 mars 2024 soient reportés à la séance du mercredi 13 mars 2024, à 20h30.

Une convocation sera envoyée à tous les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h20.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour session du Conseil Municipal du lundi 4 mars 2024 à 21 heures :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 février 2024.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Tarifs location salle polyvalente.
- **COMMUNE (Administration Générale)** - Fonds Unique Habitat 2024.
- **COMMUNE (Finances)** - Compte Administratif 2023 – Budget Principal.
- **COMMUNE (Finances)** - Compte de Gestion 2023 – Budget Principal
- **COMMUNE (Finances)** - Affectation de Résultat 2023 – Budget Principal.
- **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

Fait à SABARAT, le 06 mars 2024.

Le Secrétaire de Séance,



Carole LACANAL

Le Maire,



Laurent MILHORAT